

NOTICE D'INFORMATION

Séjour au village de vacances de LA CHAPELLE DES BOIS



Le séjour est ouvert aux adhérents de l'association, titulaires de la licence FFRP 2026/2027 avec assurance IRA, à d'autres licenciés FFRP licence 2026/2027 et au titulaire du « Pass Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 30 à 38

> SÉJOUR :

Du samedi 26 juin au samedi 3 juillet 2027 (8 jours – 7 nuits).

Les déplacements pour se rendre au lieu du séjour et pendant le séjour se feront en car.

> HÉBERGEMENT :



CHAPELLE DES BOIS est une commune située dans le département du DOUBS à environ 1100 m d'altitude. Elle est limitrophe du département du JURA et de la SUISSE et fait partie du parc naturel régional du Haut-Jura.

Au village de vacances : bar avec salon détente et terrasse, espace WI-FI gratuit, espace bien-être en accès libre (sauna, hammam), piscine couverte, terrains de pétanque et de volley, bibliothèque et ludothèque. Animations en journée et en soirée.



> PROGRAMME : En cours d'élaboration

Les randonnées seront organisées avec comme d'habitude 2 ou 3 groupes de niveaux différents. L'accompagnement sera effectué par les animateurs du club.

Niveau 1 : entre 16 et 20 km, dénivelés de 350 m à 870 m (moyenne : 550 m)

Niveau 2 : entre 13 et 16 km, dénivelés de 290 m à 540 m (moyenne : 400 m)

Niveau 3 : entre 9 et 12,4 km, dénivelés de 200 m à 400 m (moyenne : 300 m)

Le mercredi, jour de repos du chauffeur, chaque participant pourra choisir entre :

- Une journée de repos au village
- La randonnée proposée
- Une petite randonnée (9,5 à 10 km et 180 m de dénivelé) avec visite écomusée (8 à 9,5 €) et/ou visite du chenil « Les équipages Adams » (7 €).
- Si on trouve un moyen de transport : balade en kart tiré par chiens de traineaux (55€) ou cani-rando (25 €) (activités uniquement matinales).

Les randonnées nous permettrons de découvrir :

- Les environs de Chapelle des bois
- La source et les pertes de l'Ain
- Le col de la Faucille et les balcons du Léman
- Le cirque de Baume les Messieurs
- Les cascade du Hérisson
- Les gorges de la Langouette et de Malvaux

Les visites pendant les randonnées :

- L'abbaye de Baume les Messieurs
- La boissellerie du Hérisson (vente d'objet en bois du Jura)
- La fruitière de la vallée du Hérisson à Doucier ou la fromagerie bio de la Chapelle des Bois

> COÛT DU SÉJOUR :

En fonction du nombre de participants inscrits, le coût du séjour sera compris entre 600 € et 700 € grand maximum /personne en pension complète, en chambre double.

Possibilité de chambre individuelle (coût : 150 €), sous réserve de chambre disponible. (Dans le cas où le nombre de places disponibles serait insuffisant, priorité serait donnée aux chambres doubles).

Sont compris :

La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour (vin compris).

Hébergement en chambre de 2 personnes (toilettes et salle de bain séparées).

Draps et linge de toilette fournis.

Ménage en milieu de séjour

Repas sous forme de buffet (ou de panier repas).

Cocktail de bienvenue.

Accès à la piscine et à l'espace bien être.

Soirée animée.

Taxe de séjour

L'assurance annulation

Les voyages en bus aller / retour et sur place.

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du 1^{er} jour
- Les cafés
- Les dépenses personnelles
- Les visites payantes éventuelles (les visites étant effectuées selon le choix de chaque participant, elles ne peuvent être intégrées au tarif du séjour).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

> INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 25 août 2026 et jusqu'au 12 octobre 2026 (**Attention le nombre de places étant limité n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire**).

Votre inscription deviendra définitive, après l'inscription sur HELLOASSO ou envoi du bulletin d'inscription accompagné du chèque de 1^{er} acompte et après accord du responsable du séjour.

> PAIEMENTS :

- Acompte de 200 € à l'inscription (250 € pour les chambres individuelles)
- 2^{ème} acompte 30 janvier 2027 : 200 € (250 € pour les chambres individuelles)
- Solde au 30 avril 2027.

Tous ces règlements doivent être faits par HELLOASSO ou par chèque à l'ordre de l'Association RMS.

> CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

L'inscription au séjour est comme pour toute souscription auprès d'une agence de voyage un engagement. Cet engagement est valable tant vis-à-vis du club que vis-à-vis des autres participants au séjour.

En cas d'annulation pour une cause justifiée* l'assurance souscrite indemnise le participant. L'annulation doit être faite dès la constatation de l'impossibilité de participer au séjour.

En cas d'annulation du séjour pour une cause considérée non justifiée par les compagnies d'assurance, il sera retenu :

- Annulation plus de 60 jours avant la date d'arrivée : 15 % du coût du séjour
- Entre 60 et 31 jours avant la date d'arrivée : 30 % du coût du séjour
- Entre 30 et 16 jours avant la date d'arrivée : 60 % du coût du séjour
- Entre 15 et 8 jours avant la date d'arrivée : 80 % du coût du séjour
- Entre 7 jours et la date d'arrivée : 100 % du coût du séjour

A ce montant s'ajoute le montant des frais de dossier facturés par CEVEO et le montant de l'assurance multirisque.

*** Les motifs d'annulation de voyage suivants sont acceptés par la plupart des assureurs :**

- Accident grave impactant l'assuré ou ses proches,
- Maladie de l'assuré ou de l'un de ses proches
- Dommages matériels importants survenus au domicile, dans la résidence secondaire, dans les locaux professionnels ou dans la voiture de l'assuré.

> CESSION DU SÉJOUR :

Avant le départ, un participant peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire.

Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription et s'acquitter sans délai du montant du séjour.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre – 64 rue Du Dessous des Berges 75013 Paris – N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Code APE : 913E – SIRET 30358816400044